



Bassin
de l'Oudon

Syndicat du Bassin de l'Oudon

6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
(accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A)
Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr
n° siret : 200 077 881 00015

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 13 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt deux, le treize juillet les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis à la salle de l'Amitié à Segré-en-Anjou bleu, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre		X	M. BOSSÉ Fabien		
	M. BÉLIER Denis	X		Mme BOURDAIS Marie-Paule		
	M. BESNIER Michel			M. BIANG NZIE Patrick		
	Mme BOULLAIS Sandrine			Mme DANJOU Anne		
	Mme CERISIER Isabelle	X		M. HEULIN Pierre-Marie		X
	M. COLAS Aurélien		X	Mme MERCAT Pascale		X
	Mme COUE Françoise	X		M. CABRAL Joaquim		
	M. DELAUNAY Dominique			M. MARY Yves		
	Mme DENIS Coline			M. BRILLET Martial		
	M. FRÉMY Didier			M. LARDEUX Dominique		
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		
	M. GATINEAU Régis			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. GRIMAUD Gilles	X		M. CHAUVIN Bruno		
	M. HAMARD Benoît		X	M. ROBERT Jacques		X
	M. MAHOT Marcel		X	M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique		X	M. ROCHEPEAU Pierre		X
	M. PERROIS Christian	X		M. BESNIER Loïc		
	M. ROBERT Anaël			M. ROBERT Bernard		
M. RONCIN Joël	X		Mme CHAUVÉAU Carine	X		
M. ROUSSEZ Olivier			M. BALLÉ Matthieu			
COMMUNAUTE DE COMMUNES	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc-Antoine		

DU PAYS DE CRAON	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent			M. VALLEE Jacky		
	M. DELANOË Jean- Claude	X		M. GUILLAUX Kévin		
	M. GAROT Rémi		X	M. HOUTIN Jean- Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno		X	M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel			M. GIBOIRE Jean-Paul		X
	M. GILLES Pierrick			M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent		X	M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel		X	M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		X
	M. LIVENAIS Norbert		X	M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc			M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien			M. FRABOUL Yannick		
	M. RAIMBAULT Pascal			M. RAVARY Nicolas	X	
M. RAMAUGER Dominique		X	M. GENDRY Hugues			
M. ROSSIGNOL Jérôme			M. BEUCHER Clément			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. AUBERT Mickaël			M. BUREAU Arnaud		X
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. DUBOSCLARD Hervé		X	M. BUCHER Anthony		
	M. HAYER Jacky			Mme RAMÉ Bérange		
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard	X	
LAVAL AGGLOMERATIO N	M. LABBÉ Michel	X		Mme BOISARD Véronique		
	M. MICHEL Louis	X		M. PAILLARD Vincent		
VITRÉ COMMUNAUTE	M. FERRÉ Guy			M. BIDAUX Jacques		
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick	X				
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas			M. GUILLET Cyrille		

PEUTON	M. LAUNAY André.			M. LELOUP Roland		
--------	------------------	--	--	------------------	--	--

En raison de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé au tiers des membres en exercice (18).

Délégués en exercice : 52 - Nombre de présents : 13

Il est constaté une absence de quorum. Les membres ont été reconvoqués.

L'an deux mil vingt deux, le vingt juillet les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis à la salle Jardin Public à Segré-en-Anjou bleu, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre			M. BOSSÉ Fabien		
	M. BÉLIER Denis	X		Mme BOURDAIS Marie-Paule	X	
	M. BESNIER Michel			M. BIANG NZIE Patrick		
	Mme BOULLAIS Sandrine			Mme DANJOU Anne		
	Mme CERISIER Isabelle			M. HEULIN Pierre-Marie		
	M. COLAS Aurélien	X		Mme MERCAT Pascale		
	Mme COUE Françoise	X		M. CABRAL Joaquim		
	M. DELAUNAY Dominique			M. MARY Yves		
	Mme DENIS Coline			M. BRILLET Martial		
	M. FRÉMY Didier	X		M. LARDEUX Dominique		
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		
	M. GATINEAU Régis			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. GRIMAUD Gilles	X		M. CHAUVIN Bruno		
	M. HAMARD Benoît			M. ROBERT Jacques		
	M. MAHOT Marcel		X	M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique			M. ROCHEPEAU Pierre		X
	M. PERROIS Christian		X	M. BESNIER Loïc		
	M. ROBERT Anaël			M. ROBERT Bernard		
	M. RONCIN Joël	X		Mme CHAUVÉAU Carine		
M. ROUSSEZ Olivier			M. BALLÉ Matthieu			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc-Antoine		
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		

	M. CROSNIER Florent			M. VALLEE Jacky		X
	M. DELANOË Jean-Claude	X		M. GUILLAUMEUX Kévin		
	M. GAROT Rémi	X		M. HOUTIN Jean-Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	X		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel			M. GIBOIRE Jean-Paul		X
	M. GILLES Pierrick			M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent			M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel			M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc	X		M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien			M. FRABOUL Yannick		
	M. RAIMBAULT Pascal			M. RAVARY Nicolas		
	M. RAMAUGER Dominique		X	M. GENDRY Hugues		
	M. ROSSIGNOL Jérôme		X	M. BEUCHER Clément		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. AUBERT Mickaël			M. BUREAU Arnaud		X
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. DUBOSCLARD Hervé		X	M. BUCHER Anthony		
	M. HAYER Jacky			Mme RAMÉ Bérangère		
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard		
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel		X	Mme BOISARD Véronique		X
	M. MICHEL Louis		X	M. PAILLARD Vincent	X	
VITRÉ COMMUNAUTE	M. FERRÉ Guy			M. BIDAUX Jacques		
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick					
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT D'ERVAL	M. LORANT Gildas			M. GUILLET Cyrille		

1. ADMINISTRATION ET FINANCES

1.1. Validation du compte rendu de la séance précédente

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 06/04/2022 est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Discussion : Monsieur Gilles GRIMAUD demande s'il y a des remarques ? Aucune remarque

Le compte rendu de la séance du 6 avril 2022 est validé à l'unanimité.

1.2. Décisions prises par le bureau

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Au cours des séances précédentes des bureaux, les décisions suivantes ont été prises :

Séance du 27/04/2022 :

- Validation du projet d'aménagement de la berge au Pré de la Liberté à Craon pour un coût estimatif de 15 000 € TTC ;
- Validation du projet d'inventaire de la biodiversité des arbres têtards pour un coût estimatif de 5 000 € TTC ;
- Validation de l'étude PRO et du DCE du projet de la Bessonnerie à Ballots pour un montant estimatif de 60 000 € HT ;

Séance du 18/05/2022 :

- Sollicitation des partenaires financiers pour les travaux de restauration des milieux aquatiques dans le cadre du CT Eau pour un montant de dépenses éligibles de 245 000 € HT ;

Séance du 23/06/2022 :

- Réfection des ouvrages hydrauliques équipés de rivières de contournement pour un montant estimatif de 28 000 € HT ;
- Étude d'un scénario complémentaire pour la restauration de la continuité écologique au moulin de Chouaigne pour un montant estimatif de 3000 € HT.

Discussion : /

1.3. Décisions prises par le président

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Inondations		
dépannage électrique St Aubin	BREIZH HYDRAULICS	417,60 €
Réparation Grande Queille	ATE SOLUTIONS	808,80 €
achat tablette "android" terrain	KIRSCH	1 182,11 €
Remplacement portable agent	ORANGE BUSINESS	129,83 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Général		
supports terrain pour tablettes	KIRSCH	195,15 €
contrat informatique - abonnement office 365 (pour 12 mois)	KIRSCH	2 149,34 €
contrat informatique - location serveurs hébergés (mensuelle)	KIRSCH	781,46 €
contrat informatique - prestation migration des serveurs suite évolution office 365	KIRSCH	4 018,50 €
formation office 365	KIRSCH	1 302,00 €
fournitures administratives	DELTA OUEST	582,61 €
boissons pour réunions	VERGER HANERE	167,40 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
CLE		
Colis produits locaux - départ agent	EARL DE LA TOUCHE	50,00 €
stylos publicitaires	DELTA OUEST	786,00 €
impression guide du riverain - 200 exemplaires	IMPRIMERIE LERIDON	1 280,40 €
accueil enseignants chercheurs d'Amérique du Sud - plateaux repas	AU RENDEZ VOUS DES GOURMETS	110,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Milieux aquatiques		
Vidange Partner + remplacement 4 pneus + plaque protection sous moteur	GARAGE MERIENNE	808,80 €
réunion de diagnostic et des scénarios du déversoir du château de Craon	ARTELIA	1 110,00 €
intervention débranchement cable alimentation coffret électrique moulin Verger	PINEAU THERMIC	96,00 €
Panneau pédagogique moulin David - traduction anglais	MEDIAPILOTE	96,00 €
impression 3 panneaux pédagogiques - Moulins David, Planches et Nyoiseau	DAPO	115,80 €
Remplacement portable agent	ORANGE BUSINESS	134,35 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
LIFE CHERAN		
Remise en état des parcelles du Chalonge après travaux ripisylve	MOREAU & ASSOCIES	778,80 €
Reprise tas de bois laissé par ECOBOIS, de la Doublerie à Châtélais	LOURY ELAGAGE	1 653,60 €
opération déchetage des résultats d'abattage - de Chalonge à Chatelais	CUMA CEPVIL	5 094,84 €
achat tablette "windows" terrain	KIRSCH	3 108,51 €

	Signature de marchés		coût HT	
	désignation du marché	type de marché	maximum	prestataire retenu
Inondations	AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE TEMPORISATION POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DU BOURG DE LOIRON - MAÎTRISE D'ŒUVRE	Marché de prestation de service	18 250 €	HARDY ENVIRONNEMENT
Milieux aquatiques	ETUDE PREALABLE A LA RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DE L'UZURE A LA GRANDE SUHARDIERE	Marché de prestation de service	15 690 €	HYDRO CONCEPT
Inondations	RD11 - CREATION D'UN OUVRAGE DE SURVERSE AU LIEU-DIT "LA BESSONNERIE" A BALLOTS	Marché de travaux	49 342 €	HYDRO CONCEPT

Discussion : /

1.4. Décisions modificatives au budget primitif 2022

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Lors de la préparation du budget primitif 2022, des dépenses ont été prévues sur certains chapitres. Cependant, après précision du type de dépenses et concertation avec la Trésorerie, il est nécessaire de prévoir ces sommes sur des chapitres différents de ceux votés pour 2022.

- C'est le cas pour les dépenses relatives au Tertre (convention), dont celles-ci avaient été prévues au chapitre 011 et qu'il convient de mandater au chapitre 65 (6574 - subvention).
- C'est le cas également des dépenses d'enrochement sur le territoire de la Communauté de Communes de Craon (Convention), dont celles-ci avaient été prévues au chapitre 21 et qu'il convient de mandater au chapitre 204 (204 - subvention d'équipement).

De même, il est nécessaire de prévoir une somme au 673 pour des annulations de titres émis en 2021, non prévue au stade du BP 2022.

Enfin, des dépenses prévues au 6156 (maintenance) et qui concernent les droits d'utilisation pour l'informatique en nuage (hébergement serveur décentralisé, droits annuels, prestations informatiques...) peuvent être imputées au compte 6512 (informatique en nuage) et ainsi bénéficier d'un remboursement de la TVA par le biais du FCTVA. Il convient donc de transférer le montant de cette dépense sur le chapitre concerné.

D'où la décision modificative de crédit n° 1 suivante :

BUDGET PRINCIPAL (38100) - DECISION MODIFICATIVE N°1					
Section de fonctionnement					
compte	depenses	vote 2022	compte	recettes	vote 2022
	Total dépenses BP	3 256 776,98 €		Total recettes BP	3 256 776,98 €
	Total dépenses BS	0,00 €		Total recettes BS	0,00 €
	Détail dépenses DM n° 1			Détail recettes DM n° 1	
6574	65 subventions	10 000,00 €			
6512	65 informatique en nuage - droits d'utilisation	13 500,00 €			
673	67 titres annulés sur exercice antérieur	500,00 €			
615228	011 entretien et réparations	-10 000,00 €			
6156	011 maintenances	-13 500,00 €			
	022 dépenses imprévues	-500,00 €			
	Total DM n° 1	0,00 €		Total DM n° 1	0,00 €
	total dépenses	3 256 776,98 €		total recettes	3 256 776,98 €
Section d'investissement					
compte	depenses	vote 2022	compte	recettes	vote 2022
	Total dépenses BP	2 968 574,69 €		Total recettes BP	3 954 431,67 €
	Total dépenses BS	0,00 €		Total recettes BS	0,00 €
	Détail dépenses DM n° 1			Détail recettes DM n° 1	
204	204 subventions d'équipements versées	11 500,00 €			
21538	21 travaux autres réseaux	-11 500,00 €			
	Total DM n° 1	0,00 €		Total DM n° 1	0,00 €
	total dépenses	2 968 574,69 €		total recettes	3 954 431,67 €

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative de crédit n° 1 au budget primitif de l'année 2022 du Syndicat du Bassin de l'Oudon,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

2. CONTRAT TERRITORIAL « EAU » MULTITHEMATIQUE

2.1. Présentation du bilan du CTeau

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le CTEAU 2020-2022 entre dans sa phase de bilan. Un comité de pilotage s'est déroulé le 21 juin en présence des différents partenaires, et notamment de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région des Pays de la Loire et des Départements.

Ce bilan est un préalable à la préparation du prochain CTeau 2023-2025.

Présentation en séance.

Discussion :

Madame Régine TIELEGUINE présente le bilan du CTEAU. cf. présentation annexée.

Il n'y a pas de remarques.

2.2. Calendrier prévisionnel et modalités de la préparation du CTeau 2023-2025

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Cf. présentation ci-annexée.

Il n'y a pas de remarques.

3. VALIDATION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION

Le rapport « plan de communication et de sensibilisation » est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : M Aurélien COLAS

Le syndicat a engagé la définition d'une stratégie de communication dans le cadre du CTeau 2020-2022. L'étude a été suivie par un comité de pilotage.

Le bureau a pris connaissance du rapport et propose de retenir un scénario intermédiaire « 2 ».

Les résultats de ce travail seront présentés au comité syndical pour validation. Il s'agira ensuite de programmer des actions au CTeau 2023-2025.

Discussion :

Madame Sophie PERCHET présente le scénario proposé par le bureau.

Cf. présentation ci-annexée.

Il est noté un manque de participation aux manifestations notamment lors de la réunion sur les perturbateurs endocriniens. C'est dommage car c'est un sujet d'actualité.

4. DOSSIERS TECHNIQUES

4.1. Marché infructueux de l'étude de danger pour l'autorisation des aménagements hydrauliques et digue, validation de l'adaptation du marché et modification de l'estimatif

Le cahier des charges initial est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : M Louis MICHEL

Proposition de délibération

Par délibération du 19 mai 2021, le syndicat a validé le classement des aménagements hydrauliques (sites de sur-stockage des eaux) et système d'endiguement (digue de Bel Orient) auprès du Préfet pour confirmer leur rôle pour limiter les effets des inondations. Le dossier nécessite de réaliser une étude dite « de danger ». Il s'agit de produire les dossiers de régularisation des aménagements hydrauliques et d'assister le syndicat dans sa réflexion sur l'organisation et les moyens à mettre en œuvre pour en assurer l'exploitation (surveillance, gestion, entretien et maintenance). Les délais sont contraints, le dossier doit être déposé avant le mois de juin 2023.

Il est proposé d'adapter le cahier des charges initial en ajoutant des études géotechniques sur certains ouvrages. Le montant estimatif de l'opération est porté à 102 000 € TTC.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide d'engager une consultation adaptée pour l'étude de danger permettant de régulariser les aménagements hydrauliques et système d'endiguement,

Valide le dossier de consultation des entreprises,

Dit que l'ensemble de l'opération est estimé à 102 000 € TTC,

Décide de solliciter les partenaires techniques et financiers au maximum de leurs possibilités pour mener à bien ce projet,

Dit que les crédits sont et seront inscrits aux budgets 2022 et 2023,

Autorise Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion : Monsieur Louis MICHEL présente le marché. Aucune remarque

Vote : unanimité.

4.2. Marchés infructueux pour les études à Loiron, résultats de la consultation restreinte

Présentation : M Louis MICHEL

Le comité syndical est informé que les marchés d'études préalables à la réalisation de la zone de temporisation contre les inondations de Loiron ont dépassé les enveloppes initialement prévues. Au stade AVP le montant estimatif de l'opération s'élevait à 127 000 € HT dont 33 000 € HT d'études préalables et 94 000 € HT de travaux. Pour mémoire le coût des dommages à Loiron en juin 2018 s'est élevé à 200 000€.

Afin d'avancer sur ce dossier, le bureau a décidé de mener à bien les études pour un montant d'environ 68 000 € HT. Si l'enveloppe globale devait être dépassée, le dossier serait représenté au Comité syndical.

Discussion : Il n'y a pas de remarques.

4.3. Marché sans suite pour l'inventaire des zones humides et du bocage dans le cadre du S.A.G.E et du PLUi sur Anjou Bleu Communauté, validation de l'adaptation du marché et modification de l'estimatif

Le cahier des charges (dans une version provisoire dans l'attente du bureau C.L.E. du 4 juillet) est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : M Joël RONCIN & M Olivier ROUSSEZ

Proposition de délibération

EXPOSE

L'opération a été engagée par délibération du 23 juin 2021 sur un estimatif de 50 000 € TTC. Cet estimatif comprenait initialement un inventaire des zones humides et des haies, sans leur caractérisation, sans prospecter les terres cultivées, et avec une concertation locale, sachant que la Région de Pouancé-Combrée possède déjà un inventaire des zones humides fait en 2015.

À la demande des membres du bureau de la C.L.E., et pour entrer dans les critères de financement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays de la Loire, la consultation a été engagée avec plusieurs options (caractérisation des haies, caractérisation des zones humides, prospection à la tarière sur les zones humides potentielles). 1 seule offre a été reçue. Le bureau de la C.L.E. a préféré relancer une consultation car elle dépasse le montant estimatif initial.

Après échanges avec l'A.E.L.B., un cahier des charges « resserré » mais permettant de conserver les aides financières, est proposé. Il est proposé de maintenir l'opération et d'en augmenter le montant estimatif.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau de la C.L.E.,

Après en avoir délibéré,

Décide de maintenir l'opération,

Décide d'augmenter le montant estimatif de l'étude à 180 000 € TTC,

Décide de relancer une procédure adaptée,

Valide le dossier de consultation des entreprises,

Sollicite les partenaires financiers au maximum de leur possibilité,

Dit que les crédits nécessaires sont et seront inscrits aux budgets 2022 et 2023,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

4.4. Suites données au marché pour l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion quantitative de l'Eau

Présentation : M Louis MICHEL

Le cahier des charges est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Proposition de délibération

EXPOSE

Par délibération du 23 juin 2021 le Syndicat du bassin de l'Oudon a validé la feuille de route proposée par la Commission Locale de l'Eau pour élaborer un Projet de Territoire pour la Gestion quantitative de l'Eau (P.T.G.E.).

Rappel du contexte : le bassin versant de l'Oudon est en déficit quantitatif (besoins en eau supérieurs à la disponibilité de la ressource en eau). L'État souhaite classer le bassin versant de l'Oudon en ZRE (zone de répartition des eaux). La C.L.E. a refusé ce classement qui induit des contraintes fortes sur les usages actuels et pour les futurs prélèvements.

L'État a donc demandé à la C.L.E. d'élaborer un P.T.G.E. qui comprend un bilan besoins/ressources en tenant compte des évolutions climatiques et du contexte socio-économique et qui permet de co-construire un programme d'actions avec tous les acteurs.

L'élaboration du P.T.G.E. a été estimée à 80 000 € TTC. Il s'agissait de mettre à jour les données de l'étude des volumes prélevables faite en 2015, de conduire en interne un travail spécifique sur l'impact des plans d'eau, enfin de co-construire un programme d'actions.

Par courrier du 18 janvier 2022, le Préfet a validé la feuille de route du P.T.G.E. sous conditions d'y consacrer plus de moyens. Il a notamment été demandé un renforcement du travail sur les plans d'eau. Une réorganisation des missions de l'équipe permet de faire face à la demande et vient augmenter le coût estimatif de l'opération.

Aussi, le cahier des charges de l'élaboration du P.T.G.E. est moins simple que prévu initialement. Le montant estimatif a alors été révisé à 120 000 € TTC.

Le marché pour l'élaboration du P.T.G.E. a été engagé au mois de mars. 1 seule offre est parvenue pour un montant estimatif de 162 000 € TTC.

Enfin, l'État a engagé un appel à projet pour financer à 100% les études pour les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau ainsi que pour aider les postes dédiés au P.T.G.E. et sur les plans d'eau. Le dossier du bassin versant de l'Oudon a été retenu (tableau présenté ci-après), les conditions de financement restent à préciser.

diagnostic, étude HMUC, élaboration du P.T.G.E. - AMI	162 000 €
amélioration de la connaissance sur les plans d'eau - caractérisation sur des masses d'eau représentatives (C.L.E. - en régie) - 2023 et 2024 - AMI	60 000 €
Animation du PTGE (non éligible AMI) - apprenti - en régie - 2023 et 2024 (non inclus temps encadrement animatrice C.L.E.)	30 000 €
caractérisation des plans d'eau impactants <u>à l'échelle du bassin versant de l'Oudon</u> - 2023 - 2024 - AMI (opération non engagée pour le moment, méthodologie à déterminer)	80 000 €

Il est proposé de maintenir l'opération, d'augmenter le montant estimatif, de solliciter les aides supplémentaires de l'État.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau de la C.L.E.,

Après en avoir délibéré,

Décide de maintenir l'opération,

Décide d'augmenter le montant estimatif de l'étude pour le porter à 302 000 € TTC,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

Décide de solliciter les partenaires financiers au maximum de leur possibilité,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

4.5. Accord cadre à bons de commandes pour la restauration des milieux aquatiques

Présentation : M Joël RONCIN

Le cahier des charges est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Afin de mettre en œuvre les travaux prévus dans le cadre du CT Eau, le syndicat a recours à un marché de travaux multi-attributaires à bons de commande.

Compte tenu de l'importance des travaux réalisés, le montant maximum des travaux (600 000 € H.T.) pour le lot 2 (restauration de la morphologie du lit mineur et des zones humides) va être bientôt atteint.

Il a donc été engagé une nouvelle consultation. Ce marché multi-attributaires (3 titulaires) se place dans une logique de développement durable et intègre la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique. Il sera conclu pour une durée de 2 ans + 1 an. Le montant maximum des travaux est fixé à 900 000 € H.T.

Il est précisé que la passation du marché ne préjuge pas de l'engagement des travaux qui se font sur décision du Comité syndical (ou du bureau dans le cadre du budget) et par bons de commande. Le syndicat n'est pas contraint à un minimum.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide d'engager un marché de travaux multi-attributaire à bons de commandes pour la restauration de la morphologie du lit mineur, des zones humides et de la petite continuité écologique,

Fixe le montant estimatif des travaux au maximum à 900 000 € HT,

Approuve le dossier de consultation des entreprises,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

4.6. Accord cadre à bons de commandes pour l'entretien des milieux aquatiques

Présentation : M Joël RONCIN

Le cahier des charges est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

L'accord cadre actuel arrive à échéance le 23 juin 2022. Il a été relancé une nouvelle consultation pour assurer l'entretien des ouvrages hydrauliques et des milieux aquatiques.

Il s'agit d'un marché de services multi-attributaires à bons de commande.

Les prestations suivantes font l'objet de lots séparés :

- la gestion des plantes indésirables et envahissantes,
- l'entretien sélectif de la végétation,
- l'enlèvement des embâcles,
- l'entretien mécanisé,
- les petites réparations.

Ce marché se place dans une logique de développement durable et intègre la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique. Il sera conclu pour une durée de 24 mois.

Il est précisé que la passation du marché ne préjuge pas de l'engagement des travaux qui se font sur décision du comité syndical (ou du bureau dans le cadre du budget) et par bons de commande. Le syndicat n'est pas contraint à un minimum.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide d'engager un marché de services multi-attributaire à bons de commandes pour l'entretien des ouvrages hydrauliques et des milieux aquatiques dans une logique de développement durable programme 2022/2023,

Fixe le montant estimatif des travaux au maximum comme suit :

Lot	Type d'attribution	Montant maximum € H.T.
Lot n°1 : Gestion des plantes indésirables et envahissantes	Multi-attributaires (3 titulaires)	60 000 €
Lot n°2 : Entretien sélectif de la végétation	Multi-attributaires (3 titulaires)	36 000 €
Lot n°3 : Enlèvement des embâcles	Multi-attributaires (3 titulaires)	36 000 €
Lot n°4 : Entretien mécanisé	Multi-attributaires (3 titulaires)	60 000 €
Lot n°5 : Petites réparations	Multi-attributaires (3 titulaires)	8 000 €

Approuve le dossier de consultation des entreprises,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

4.7. Marché infructueux pour l'étude préalable au Château de la Boissière sur le Chéran, résultats de la consultation restreinte

Présentation : M Joël RONCIN

La consultation pour l'étude préalable au château de la Boissière s'est avérée infructueuse faute de candidat. Une nouvelle consultation restreinte a été lancée. Les offres sont à remettre avant le 1^{er} juillet.

Discussion :

Monsieur Joël RONCIN précise que 2 offres entrent dans l'estimatif initial de 50 000€ TTC.

4.8. Acquisition de deux plans d'eau à Montjean dans le cadre du projet de restauration de l'Oudon

Présentation : M Joël RONCIN

Proposition de délibération

EXPOSE

Le Syndicat étudie la restauration de l'Oudon à Montjean. Il y a 2 petits étangs dans la partie aval de l'étude qui ne sont pas connectés. Les propriétaires sont vendeurs. Il y a un intérêt pour la collectivité afin de supprimer les plans d'eau, restaurer les zones humides, et pour le cheminement piétonnier. Si l'acquisition est intégrée au projet global de restauration sous maîtrise d'ouvrage du syndicat, l'A.E.L.B. apporte un financement de 50%.

Le bureau propose de se porter acquéreur puis de rétrocéder les plans d'eau à la commune lorsque les travaux seront achevés. L'entretien sera assuré par la commune.

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,
Décide d'acquérir les 2 plans d'eau puis de les rétrocéder à la commune à l'issue des travaux de restauration de l'Oudon,
Dit que le montant est estimé à 13 000 euros frais de notaire compris,
Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

4.9. Engagement de la 3ème veille sur la démarche de prospective agricole « agr'eau Oudon 2030 »

Présentation : M Rémi GAROT

Proposition de délibération

EXPOSE

La Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon a réalisé en 2010 une démarche prospective « Eau et systèmes agricoles durables sur le bassin de l'Oudon 2030 ». Des rendez-vous de veille sont prévus régulièrement pour confronter la réalité au scénario envisagé, et faire évoluer le scénario retenu.

Les membres des comités de veille sont constitués dans la mesure du possible des membres ayant participé à la démarche initiale. Ce comité est multi-acteurs.

Il est prévu dans le cadre du CTeau, de réaliser un nouveau comité de veille en 2022.

5 000€ ont été budgétisés pour réaliser cette action, au vu du montant des précédents comités de veille. Du fait des 4 ans écoulés depuis le dernier comité, des évolutions actuelles importantes du monde agricole, de l'analyse à mener à partir des données du dernier recensement général agricole, il est proposé de porter cette opération à 7 500 € TTC.

Ce travail permettra également de mettre à jour l'état des lieux « agricole » pour la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.).

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,
Décide d'engager la 3ème veille de la démarche de prospective agricole « agr'eau Oudon 2030 »,
Dit que l'opération est estimée à 7 500.00 € TTC,
Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
Décide de solliciter les partenaires financiers pour cette action au maximum de leur possibilité,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Aurélien COLAS demande quel est le bilan de la prospective précédente ?

L'objectif de la veille est d'analyser ce qui s'est passé et de refaire une prospective pour 2040 avec les nouveaux éléments connus.

Vote : Unanimité

4.10. Engagement d'une étude d'opportunité pour le développement de nouvelles Mesures Agro-Environnementales (MAEC) en 2023 sur le Bassin de l'Oudon

Présentation : M Rémi GAROT

Proposition de délibération

EXPOSE

Le syndicat est actuellement porteur d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le territoire de l'aire d'alimentation du captage de Segré. Ainsi un certain nombre d'agriculteurs ont pu s'engager dans des contrats de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) entre 2016 et 2019. Ces contrats sont financés dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC). Le dispositif d'aides valable entre 2015 et 2019 a été prolongé jusqu'en 2022, permettant aux agriculteurs engagés de poursuivre leurs contrats jusqu'à la nouvelle PAC 2023-2027.

Un nouveau dispositif d'aides sera donc ouvert au niveau régional à compter de 2023. Le choix des territoires éligibles, ainsi que des nouvelles MAEC et des indicateurs à retenir fait l'objet d'une concertation avec les opérateurs locaux, organisée par la DRAAF et la Région Pays de la Loire depuis mars 2022. Elle doit se poursuivre jusqu'en juin 2022 et aboutir à une proposition d'appel à projet présentée en Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) le 6 juillet prochain. Le dépôt des nouveaux PAEC devra se faire début septembre 2022. Les délais sont très courts. Le bureau propose d'abord de déterminer s'il est pertinent de déposer un PAEC sur le bassin de l'Oudon, en engageant une mission d'accompagnement pour la réalisation d'une étude d'opportunité. Cette dernière doit permettre d'étudier : le périmètre pertinent, les mesures adaptées au territoire et le potentiel d'engagements, les modalités d'animation du PAEC et le calendrier de mise en œuvre. La mission prévoit également en tranche conditionnelle la rédaction du PAEC ainsi qu'une contribution à la promotion de ce dernier auprès des agriculteurs.

Le comité syndical,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide d'engager l'étude d'opportunité de nouvelles MAEC sur le bassin versant de l'Oudon,

Dit que cette étude est estimée à 8 000 € TTC,

Dit que ces crédits sont inscrits au budget,

Décide de solliciter les partenaires financiers au maximum de leur possibilité,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Madame Régine TIELEGUINE précise que les conditions ne sont à ce jour pas définies. Même si la date limite de dépôt du dossier a été décalée en octobre 2022, ce serait compliqué de commencer début 2023.

Monsieur Rémi GAROT dit que l'on avance avec prudence, il faut se laisser le temps de définir le nouveau projet.

Vote : Unanimité

4.11. Augmentation du budget consacré à l'animation sur le bocage en 2022 dans le cadre du programme « France Relance »

Présentation : M Joël RONCIN & M Pierrick GILLES

Proposition de délibération

EXPOSE

Les actions de communication et d'animation sur le bocage ont été engagées en 2022 pour un montant de 15 000 € TTC.

L'organisation de l'évènement du 17 juin 2022 à St Aignan sur Roë a été externalisé et nécessite un budget supplémentaire. Aussi, le syndicat est sollicité par l'Association Française de l'Arbre Champêtre et de l'Agroforesterie (AFAC) pour participer à l'organisation d'une journée en octobre 2022 sur la thématique de la haie et du bocage à Pouancé.

Cette journée est à destination des professionnels de la haie et du bocage et des techniciens et élus des collectivités travaillant sur la thématique. Cette journée était organisée précédemment par la Fédération régionale de chasse et regroupait plus de 80 participants de la région.

Le comité syndical,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Approuve l'augmentation du budget consacré à la communication et à l'animation sur le bocage en 2022 de 15 à 20 000 € TTC.

Dit que le financement est assuré par des crédits supplémentaires accordés par l'État pour promouvoir les plantations bocagères dans le cadre de France Relance,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Christian PERROIS incite les élus à participer à la journée du 11 octobre 2022. Comme il est membre de l'AFAC, il se retire au moment du vote.

Vote : Unanimité

5. PRESENTATION DE L'ETAT DE LA QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

La Commission Locale de l'Eau suit des indicateurs de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre de l'évaluation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Il avait été proposé de présenter le suivi de ces indicateurs au comité syndical.

Madame Sophie PERCHET, chargée de l'évaluation, interviendra en séance.

La présentation est consultable sur <https://www.bvoudon.fr/les-structures/la-cle/rapports-annuels> (annexe 6).

Discussions :

Monsieur Louis MICHEL demande à quoi correspondent les dispositions du S.A.G.E. « non engagées » ?

C'est l'exemple de la disposition concernant la cohérence des arrêtés sécheresse 49 et 53 à l'échelle du bassin versant de l'Oudon, ce n'est pas réalisé mais cela ne dépend pas du syndicat.

Monsieur Joël RONCIN propose aux membres de relire le document, il y a beaucoup de chiffres et d'éléments.

6. ÉTUDES, COMMUNICATION ET TRAVAUX EN COURS

Présentation : Président et Vice-présidents

Présentation en séance. Cf. présentation annexée.

7. DOSSIERS POUR AVIS

Présentation : M Gilles GRIMAUD

L'enquête publique sur le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de sables et de graviers du pliocène, située aux lieux-dits Les Coudrays et Bel Air sur les communes de Château-Gontier-sur-Mayenne (53200) et Marigné-Peuton (53200) est ouverte du lundi 20 juin 2022 à 9h au jeudi 21 juillet 2022 à 17h inclus.

Lien vers le dossier d'enquête :

<https://www.registre-numerique.fr/projet-de-carriere-lafarge-granulat>

Synthèse du dossier sur la page d'accueil. Pour consulter le dossier complet, entrer en haut de page dans la rubrique « le dossier ».

Discussion :

Madame Régine TIELEGUINE présente la fiche d'analyse du dossier.

Après échanges entre les participants, l'avis est très réservé par rapport à l'impact de l'extension de la carrière sur la nappe et les cours d'eau. Les mesures de prévention, de suivi et de remise en état annoncées dans le dossier doivent être effectivement mises en œuvre. Il est demandé que le suivi des milieux soit effectué tous les ans pendant 7 ans puis espacé s'il n'y a pas de dégradations observées, et ce pendant la durée de l'exploitation puis de la remise en état du site.

8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Gilles GRIMAUD fait part de son inquiétude vu le peu de participants à ces 2 réunions. Le manque de mobilisation pose question par rapport à la pérennité de ce type de syndicat.

Monsieur Bruno GAUME propose de changer l'heure des comités syndicaux car les actifs ne peuvent venir que le soir.

Madame Régine TIELEGUINE évoque la difficulté de trouver un créneau de libre à 20h30 avec le risque de chevaucher avec des conseils municipaux ou communautaires, ou alors utiliser un créneau de 18h à 20h mais plus fréquemment.

Monsieur Gilles GRIMAUD conclut que si un changement d'heure permet d'avoir plus de participants alors il faut le faire.

La séance du 13 juillet est close à 11h30, celle du 20 juillet à 16h00.

Le secrétaire de séance,
M. Loïc PENE

